

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Janvier 2022

Le 25 janvier de l'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean Teyssandier de Branne, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT, Eric NICOINE, Laetitia GUEDES- FERNANDES, Ana MIRADA GRELOT, Léo GERVILLE REACHE, Isabelle HENRY, Olivier JONQUIERE, Serge MAUGEY, Didier GODFROY, Marie-José HOUDRY
Philippe SARRAUTE arrive à 19h05

Pouvoirs : néant

Absents : Ana MIRADA GRELOT, Estelle BARAT, Stéphane COLOZZI,
Jean-Pascal OLIVARES

A été désignée secrétaire de séance : Marie-José HOUDRY

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne l'ordre du jour :

- Délibération portant sur l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2022.
- Délibération portant sur le déclassement partiel de la Place du Marché et de son aliénation suite à l'enquête publique.
- Points travaux
- Questions diverses

1/ Délibération portant sur l'autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget prévisionnel 2022.

Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales et modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 et conformément au document annexé au présent procès-verbal, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit , jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, dans la mesure où le budget de ladite collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se réfère.

Cette mesure mise en délibération a été adoptée à l'unanimité.

2/ Délibération portant sur le déclassement partiel de la Place du Marché et son aliénation suite à l'enquête publique.

Mme Véronique PARSAT, salariée de l'entreprise « Caffè Cuisine » quitte les débats.

Conformément au document produit en annexe du présent procès-verbal, il est dit :
Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du vendredi 12 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur,

vu l'avis du Département en date du 25 novembre 2021,

vu la nouvelle délimitation du périmètre soumis à la vente, à savoir 354 m², au prix de 30 € le m² (prix terrain non constructible),

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 11 voix sur 12, le déclassement partiel de la Place du Marché.

M. Didier GODFROY s'abstient.

Mme Véronique PARSAT reprend part aux débats.

3/ Points travaux :

Rue du Puits artésien : la Sogedo a rencontré des difficultés d'identification des anciens réseaux, ce qui a occasionné des retards. Néanmoins la première phase des travaux d'assainissement s'est achevée ce jour, par la pose d'un enrobé sur les tranchées rebouchées.

Fin février, après le passage d'ENEDIS, une deuxième phase s'ouvrira pour le démantèlement et rebouchage du puits. A la suite de quoi, sera posé un empierrage temporaire, en attendant une réfection globale de la rue et d'un parking.

Ponton : il est indiqué que la mise en sécurité relevant de la responsabilité de la CdC est en attente et toujours non conforme.

Rue de l'Évangile :

Suite à l'installation de M. CHIAROTTO, menuisier, rue du Fort Bayard, un arrêté de voirie du 31 janvier au 4 février, interviendra pour permettre l'installation d'un nouveau transformateur, afin de renforcer la ligne sur le réseau EDF desservant les habitations en amont. A cette occasion et pendant quelques semaines, les places de stationnement en proximité de l'atelier et de la poste seront inaccessibles et déplacées sur le parking derrière la poste. Tous ces travaux sont pris en charge par le SDEEG et n'incombent pas à la municipalité.

4/ Questions diverses :

- Le Collectif « Ponton » a adressé un courrier aux élus qui sera annexé à ce procès-verbal. Mme le Maire recevra ce collectif quand l'agenda le permettra.
- Le Département a adressé un courrier aux municipalités indiquant qu'il attribuera les subventions demandées en priorité pour les projets 2021 et non versées. Les projets et demandes 2022 seront examinés à la suite. La commune de Branne est en attente de subventions pour le remplacement d'une étuve et une chambre froide pour les écoles Noël Mouty.

- Salle Lucien GUILLON : la commune attend le retour du projet de l'architecte Gregory MARTIN pour pouvoir lancer ses appels d'offres.
- Maison de Santé : Le permis de construire a été approuvé, l'acte de cession du terrain par la commune est prévue d'ici un à deux mois.
- Commission Communication : présidée par M. Léo GERVILLE REACHE. Cette commission gère actuellement trois produits : le bulletin municipal bi-annuel, l'agenda annuel et le plan de la commune, tous trois gérés par trois sociétés différentes. Il est envisagé d'étudier la refonte d'au moins deux de ces documents en un seul (bulletin et agenda) une fois par an, comme cela se fait de plus en plus dans nombre de communes. Cela permettrait une gestion plus efficace, un suivi plus simple et un allègement financier pour les commerçants qui sont mis à contribution. La commission se réunit prochainement pour en débattre.
- Mme le Maire annonce la tenue d'une réunion dans huit jours avec M. Gérard CESAR, Président de la CdC qui va désormais porter les projets concernant le devenir de l'ancienne gendarmerie. M. Serge MAUGEY , propose dans le cadre de la Commission urbanisme , de préparer cette réunion , afin de faire entendre les idées de la municipalité. La date du mardi 1^{er} février est retenue.
- Mme Marie-José HOUDRY, en charge du projet « Scènes d'été » avec M. Olivier JONQUIERE, demande l'autorisation de positionner la commune sur un spectacle parmi ceux pré-sélectionnés. Elle explique que la sélection s'est faite par rapport aux contraintes budgétaires et techniques qui lui ont été faites. Le spectacle « Le fil de l'histoire » par la Compagnie Zygoptère a été validé en conseil pour la date du samedi 9 juillet.
- M. Didier GODFROY interpelle Mme le Maire sur les rumeurs de démission qui lui ont été adressées. Il s'en étonne et déclare qu'il n'en n'est rien.

La séance est levée à 19h05.

